

STRATIFIEUR MULTIPROCEDES EN MATERIAUX COMPOSITES

Le titre professionnel de : **STRATIFIEUR MULTIPROCEDES EN MATERIAUX COMPOSITES¹** niveau V (code NSF : 225 s) se compose de quatre activités type, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A cette activité type correspond un Certificat de Compétences Professionnelles.

Le stratifieur multiprocédés en matériaux composites réalise des pièces en matériaux composites (mariage de renforts en fibre de verre et de résine synthétique durcissant après application dans un moule), de tailles diverses (de 10 cm à 10 m), en petites et moyennes séries. Son travail consiste à : - préparer le dosage des résines ; - découper les éléments de renfort en fibre de verre ; - réaliser le moulage : - soit manuellement par superposition de couches de renfort que l'on imprègne de résine liquide (pinceau ou pistolet) dont on évacue les bulles à l'aide de rouleaux ; - soit en injectant la résine, à l'aide de

pompes, dans un moule fermé préalablement garni de renforts. Après démoulage, l'opérateur découpe les contours et ouvertures de la pièce et assure sa finition à l'aide d'outillages portatifs (disqueuse, perceuse, ponceuse). L'opérateur régleur en plastiques armés travaille en atelier, en présence d'odeurs particulières et essentiellement en station debout. L'environnement de travail, utilisant des produits salissants, nécessite le port de gants et de masque (ponctuellement). Il travaille soit à la journée, soit en 2 x 8.

■ CCP - REALISER LES PREPARATIONS NECESSAIRES A LA FABRICATION DE PIECES EN MATERIAUX COMPOSITES

- Préparer les résines pour une production de pièces en matériaux composites
- Préparer les renforts pour une production de pièces en matériaux composites
- Préparer les outillages pour une production de pièces en matériaux composites

■ CCP - MOULER AU CONTACT DES PIECES EN MATERIAUX COMPOSITES

- Gel coater au pinceau ou au pistolet sur un moule
- Stratifier au contact une pièce en matériaux composites polyester/verre
- Stratifier au contact avec mise en oeuvre des techniques de sous-vide une pièce en matériaux composites
- Stratifier au contact des pièces en matériaux composites, composées de différents types de renforts et matrices

■ CCP - USINER ET ASSURER LA FINITION DES PIECES EN MATERIAUX COMPOSITES

- Usiner des pièces en matériaux composites à l'aide d'outillages portatifs
- Réaliser l'assemblage de pièces en matériaux composites par collage ou fixation mécanique
- Réparer et assurer la finition de pièces en matériaux composites
- Manutentionner et préparer les pièces pour expédition à l'aide des moyens adaptés
- Réaliser le contrôle final et le conditionnement des pièces en matériaux composites

■ CCP - MOULER DES PIECES EN MATERIAUX COMPOSITES PAR PROJECTION SIMULTANEE ET INJECTION

- Gel coater et mouiller avec une machine airless
- Fabriquer des pièces en matériaux composites par projection simultanée
- Fabriquer des pièces en matériaux composites par injection basse pression
- Fabriquer des pièces en matériaux composites par injection sous vide

code TP 00273 référence du titre : **STRATIFIEUR MULTIPROCEDES EN MATERIAUX COMPOSITES¹**

Information source : référentiel du titre : SMMC

1^{er} titre a été créé par arrêté de spécialité du 27 août 2003 (JO du 9 septembre 2003)

Emploi métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME : Code 44143 - Stratifieur

MODALITES D'OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL²

1 – Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation ;
- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises ;
- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- un entretien avec le jury.

2 – Pour un candidat à la VAE

Le candidat constitue un dossier de demande de Validation des Acquis de son Expérience professionnelle justifiant, en tant que salarié ou bénévole, d'une expérience professionnelle de trois ans en rapport avec le titre visé.

Il reçoit, de la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP), une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session de validation du titre.

Lors de cette session, le candidat est évalué par un jury de professionnels sur la base des éléments suivants :

- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi les compétences acquises ;
- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- un entretien avec le jury.

Pour ces deux catégories de candidats (§ 1 et 2 ci-dessus), le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du titre. En cas de non obtention du titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificat(s) de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat dispose ensuite de cinq ans, à partir de la date d'obtention du premier CCP, pour capitaliser tous les CCP. Après obtention de tous les CCP constitutifs du titre, le jury peut, s'il le souhaite, convoquer le candidat à un nouvel entretien

3 – Pour un candidat issu d'un parcours discontinu de formation

Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation peut obtenir le titre par **capitalisation** des Certificats de Compétences Professionnels constitutifs du titre.

Pour l'obtention de chaque CCP, le candidat est évalué par un binôme d'évaluateurs composé d'un professionnel et d'un formateur de la spécialité. L'évaluation est réalisée sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée correspondant au CCP,
- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, la pratique professionnelle du candidat valorisant ainsi les compétences acquises.

Après obtention de tous les CCP du titre visé le jury de professionnels conduit un entretien avec le candidat en vue d'attribuer le titre.

MODALITES D'OBTENTION D'UN CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION (CCS)²

Un candidat peut préparer un CCS s'il est déjà titulaire du Titre Professionnel auquel le CCS est associé.

Un CCS peut être préparé à la suite d'un parcours de formation ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le candidat est évalué par un jury de professionnels sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée correspondant au CCS,
- un entretien.

PARCHEMIN ET LIVRET DE CERTIFICATION

Un **parchemin** est attribué au candidat ayant obtenu le **titre** complet ou le **CCS**.

Un **livret de certification**, qui enregistre les **CCP** progressivement acquis, est destiné au candidat pour l'aider à se repérer dans son parcours.

Ces deux documents sont délivrés par le DDTEFP.

² Le système de certification du ministère chargé de l'emploi est régi par les textes suivants :

- décret n° 2002-1029 du 2 Août 2002 (JO du 6 Août 2002)

- décret n° 2002-615 du 26 Avril 2002 (JO du 28 avril 2002)

- arrêté du 8 Juillet 2003 (JO du 1^{er} Août 2003) modifié par l'arrêté du 10 Février 2005 (JO du 25 Février 2005)

- arrêté du 9 Mars 2006 (JO du 8 Avril 2006)

- circulaire DGEFP n° 2006/13 du 6 juin 2006